



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPOT :
5000 Namur

ED- RESP. : A. Defaux 64 Rue Pépin 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N° 362. Mai/Juin 2019

UNE LEGISLATION QUI PROTEGE AUSSI LES PLUS FAIBLES, CELA
RESTE UN COMBAT DE TOUS LES JOURS !



SOMMAIRE

P.2/3 ANDENNE- *Je me sens mieux qu'avant*

Parcours d'une jeune militante de sa sortie de l'internat à la décision de prendre un logement seule

P.4 HAINAUT- *Echo des caves*

L'école comme angle d'approche

P.5 NAMUR- *Refus de domiciliation à la ville de Namur*

Aujourd'hui, il se demande toujours pourquoi !

P.6 NOS DROITS- *Le tarif social en électricité et en gaz naturel*

Le tarif social est un tarif réduit réservé aux « clients protégés ».

P.7 NAMUR- *HORS CADRE*

Nom d'un chien !

A l'atelier « le fil » de Namur, on a commencé un travail avec de la légèreté

P.8 FEDERATION- *CA SE PASSE*

Ici et là on se mobilise

EDITORIAL

Au moment de lire ces lignes, l'issue des élections est connue, ou tout au moins scellée.

Comme d'autres associations, et parfois avec d'autres groupes, le mouvement LST a interpellé les partis politiques durant la campagne électorale, notamment à travers notre plaidoyer « Stop aux inégalités » dont nous avons fait écho à plusieurs reprises. Appelant ainsi à des changements ou renforcements de législation, pour plus de justice sociale, plus de respect des droits fondamentaux, ...

Une chose reste marquante lorsque ces changements visent l'ensemble de la population : les plus pauvres en restent bien souvent les laissés pour compte. Si ces changements entraînent des restrictions, ils en seront les premières victimes. Si par contre, une législation vise un mieux-être, les plus pauvres en seront bien souvent oubliés.

Deux exemples illustratifs de ces tendances. Les « mesures d'activations l'emploi » ou « chasse aux chômeurs » ont d'abord touché ceux et celles qui n'avaient déjà pas grand-chose et se retrouvent encore plus exclus qu'avant. Autre exemple : l'individualisation des droits sociaux, qui vise à supprimer le statut de cohabitant, relevant ainsi le revenu des bénéficiaires.

Des politiciens ou partis se montrent favorables à cette mesure, mais en distinguant les bénéficiaires de la sécurité sociale (mutuelle, chômage, pension, ...) et bénéficiaires de l'aide sociale (RIS). Pour ces derniers, le statut de cohabitant serait maintenu dans un premier temps...

Bref, les plus pauvres en fin de parcours.

Jacques Fourneau

Que celui ou celle qui sait lire, lise et PARTAGE ce JOURNAL avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE

ANDENNE

JE ME SENS MIEUX QU'AVANT...

A TRAVERS CET ARTICLE, JE SOUHAITERAIS VOUS PARTAGER MON PARCOURS DE LA SORTIE DE L'INTERNAT A LA DECISION DE PRENDRE UN LOGEMENT SEULE.

MON CHEMIN A L'INTERNAT

Depuis mes 9 ans, j'étais à l'internat. Je sais que ce n'était pas un internat mais je préfère l'appeler comme cela. Même si je rentrais tous les week-ends et les vacances chez mes parents, cela m'a semblé long.

Je ne dirais pas que cela a été un enfer, cela m'a aidé dans mes années scolaires. J'ai appris à faire la lessive, le repassage, le nettoyage, la cuisine.

Cela m'a aidée à réussir beaucoup de choses ; mais voir des autres personnes tous les matins, autres que tes parents, ta famille, ce n'est pas facile. Même si je m'y suis fait des amies, ce n'est pas la même chose du tout. Ce n'était pas un lien familial là-bas, c'était des liens d'amitié et des histoires qui se rassemblent.

Il y a un peu plus de 2 ans, juste avant mes 18 ans, j'ai voulu partir, ça n'allait plus. Je m'y sentais seule, mes amies là-bas n'étaient plus là. Et puis, je n'avais plus besoin d'être là-bas. J'avais besoin de respirer, de prendre du recul, de retrouver ma famille. J'avais besoin de les voir tous les jours avant de prendre mon propre envol.

MES PARENTS, LA FAMILLE, C'EST LE PLUS IMPORTANT

Mes parents ne savaient pas m'apprendre les choses que j'ai apprises à l'internat comme ils ont des difficultés pour lire et écrire.

Si nos parents n'ont pas pu apprendre, d'autres peuvent nous apprendre mais c'est dur d'accepter cela. D'entendre par exemple les autres à l'école qui disaient que c'étaient leurs parents qui leur apprenaient tout cela.

Devoir gérer cela, ce n'est pas facile, ce sont des choses lourdes à porter.

Mais cela n'enlève rien au fait que je les aime. Je suis leur sang. C'est quand même eux qui font qu'on avance dans la vie. C'est eux, les parents, qui doivent voir nos premiers pas, nos premiers mots. C'est le plus important les moments en famille et cela devrait être comme cela pour tous les parents et les enfants.

La plupart des choses, je n'aurais pas pu les faire sans mes parents. Cela m'a aidée qu'ils soient là. Sans eux, je ne sais pas où j'en serais. Ils ont toujours été là. Je suis fière de ce que mes parents sont devenus. Ce n'est pas facile, on a tous des problèmes dans la famille mais on se bat tous les jours pour que cela aille mieux. Cela n'a pas été simple mais je ne voudrais pas changer.

PRENDRE MON ENVOL

A mon retour de l'internat, je vivais chez mes parents, c'était important de passer du temps avec eux avant de prendre mon envol. Mais vivre 24/ 24H avec ses parents quand on est majeure, forcément il y a des hauts et des bas. Les parents doivent vivre leur vie aussi. Et puis, ce n'est pas parce que je vis toute seule, que je ne peux plus les voir.

Un jour, ils sont partis en vacances, sur un coup de tête j'ai été voir un appartement en me disant : « Fonce, tu n'as rien à perdre. Tu es majeure, tu dois prendre ton envol ». J'ai été trouver le propriétaire qui m'a fait visiter. Cela s'est bien passé. Quelques jours après j'ai eu les clefs. J'étais étonnée et j'avais difficile d'y croire.

Au départ, c'est dur et cela fait vraiment bizarre. Ce sont des gros changements, étonnants, pour des jeunes à peine majeurs. Je me suis dit plein de fois que je n'y arriverais pas. Et puis, avec le recul, je me dis que j'ai fait un bon bout de chemin.

Au début, j'avais mon chez moi mais je me demandais où j'étais. Avec le peu que je recevais du CPAS, j'avais quand même envie de décorer mon appartement, pour ne pas que cela soit vide, pour me sentir chez moi. Ce n'est pas agréable quand tu vis dans des murs tout vides.

Les premiers jours, le truc qui est difficile, c'est que tu te lèves et que t'es toute seule chez toi. De prendre conscience : « Je rentre dans ma propre vie à moi ; je suis enfin chez moi ».

De découvrir aussi que parfois cela fait du bien de se poser toute seule. Pour réfléchir, écouter de la musique, ... C'est important aussi parfois d'être seule, de pouvoir respirer.

Suite page 3

Suite de la page 2

Et puis, se débrouiller pour avoir des meubles, du courant, du chauffage. Gérer tout toute seule, le loyer, le ménage, payer les courses, les factures, quand on est malade, ...

J'ai dû aller au CPAS pour la première fois. J'ai dû demander de l'aide. J'avais peur qu'on me refuse. Je n'arrivais pas à trouver du boulot non plus.

Puis j'ai eu un gros souci avec le compteur à budget de l'ancienne locataire. Un jour : plus de courant. Je ne savais pas comment cela fonctionnait et les démarches à faire. Je suis restée 2 bons mois sans courant car j'avais peur de demander. J'en avais marre. Je ne voulais plus rester chez moi. Puis, je me suis dit : « Si je baisse les bras pour cela, je vais baisser les bras pour tout ».

Il m'a fallu du temps et vraiment beaucoup de courage pour aller repousser la porte du CPAS et dire que cela ne pouvait pas rester comme cela. Mon papa a été avec moi. Si j'avais été toute seule, je n'aurais pas été au bout de mes démarches. Maintenant cela va. Le compteur à budget a été désactivé, c'est beaucoup mieux et plus simple comme cela.

AVOIR DE L'AIDE CELA PERMET D'AVANCER ENCORE MIEUX

On a tous besoin d'aide à des moments dans la vie. Quand j'étais à l'internat, on avait besoin d'aide à ce moment-là mais je ne le comprenais pas à l'époque. Plus tard, j'ai compris. On comprend mieux les choses et on devient de plus en plus mature quand on grandit et dans la rencontre avec d'autres.

Sans mes parents, LST, le SAJ à certains moments, des amis,.... qui m'ont dit qu'ils étaient là, qui m'ont appris plusieurs trucs, j'aurais été perdue, je n'aurais pas pu traverser. Je me serais sentie seule et je n'aurais pas pu être aussi bien que je suis maintenant. Cela fait beaucoup.

Aujourd'hui, je suis fière de moi. Mes proches sont fiers de moi aussi. Cela fait du bien, donne de la force. Malgré une enfance difficile, je me retrouve dans ma vie d'adulte, je me sens libérée, cela fait du poids en moins à porter d'avoir pu traverser tout cela. J'ai pu me rendre compte que la vie ce n'est pas facile et qu'on doit se battre tous les jours.



ANDENNE

PARLER, CELA PERMET DE MIEUX VIVRE APRES

Mon copain fait aussi beaucoup, il m'a beaucoup aidée, écoutée, soutenue quand ça n'allait pas. Cela m'a permis de mieux parler. Plus je parlais, plus cela allait mieux.

Ce qui m'a permis de m'ouvrir aussi, c'est le théâtre avec le groupe des jeunes, cela m'a permis de dire les choses. Avant c'était « cause toujours, tu m'intéresses » ; je levais les épaules et j'en avais rien à faire. Cela m'a permis de m'ouvrir, de mettre des mots, de parler.

Même écrire cet article, on n'imaginerait pas mais cela fait beaucoup, arriver à parler de mon histoire cela me libère.

Je voudrais terminer par un message adressé à tous ceux qui ont un parcours difficile, à ceux qui ont été placés, je voudrais leur donner tout mon courage pour se battre et pour arriver au bout de ce qu'ils veulent. Pour ne pas être et rester tout seul.

Mélissa

Réalisation de l'Atelier Terre 2017
du CEC LST ANDENNE

HAINAUT

UN ÉCHO DES CAVES DU HAINAUT

PENDANT PLUSIEURS CAVES A FONTAINE L'ÉVEQUE, NOUS AVONS VISIONNÉ L'ÉMISSION « DES PAREILS A NOUS AUTRES » (LA BOSSE). NOUS AVONS PU FAIRE DES LIENS AVEC NOTRE PROPRE HISTOIRE.

Dans cette émission TV, Albert, militant des premières heures du groupe LST de Ciney-Marche. Il est le frère aîné de Marcelle, militante sur la région de Charleroi. Ils témoignent de leurs combats. C'est l'histoire de familles qui vivent des conditions de logement difficiles. Les familles développent des résistances quotidiennes pour aménager un endroit pour habiter car d'autres solutions n'étaient pas possibles. Trois familles témoignent de leur combat pour avoir un logement et pour maintenir la famille unie.

Pendant plusieurs rencontres, nous avons choisi l'école comme angle d'approche. Ce qui nous a permis de faire le lien avec ce qui est témoigné quant aux inégalités et l'exclusion subies à l'école par les enfants de la Bosse.

En cave, lorsque l'on parle de l'école, cela suscite chez plusieurs d'entre nous une réflexion sur l'enseignement spécialisé.

Qu'est-ce qu'un parcours en école spécialisé produit comme futur ? Quels sont les freins ?

Beaucoup ont suivi un parcours en enseignement spécialisé et témoignent de l'incompréhension d'avoir été dans celui-ci, mais aussi la stigmatisation, le mépris que nous vivons quand on dit où on a été à l'école. On te colle une étiquette tout de suite.

Une militante disait « *Si on vient d'une famille nombreuse, on nous met souvent dans l'enseignement spécial car ils se disent que les parents n'ont pas le temps de s'en occuper.* »

L'école est pour nous l'un des premiers lieux de souffrance. Tu es sans cesse jugé sur ton apparence. Une militante nous disait que l'une de ses petites-filles amène des biscuits à l'école pour avoir des amis. Comment vivons-nous cela ? « *Ça me brise le cœur* » disait la grand-mère. La souffrance qui est produite à l'école est inhumaine, c'est une véritable torture pour certains.

« A l'école de mes enfants, il y avait une table pour ceux qui n'étaient pas du même village, ils appelaient ça la table des cochons. J'ai 6 enfants et il y en avait que 5 à l'école et c'était eux 5 qui étaient à cette table-là. »

Une militante



Nous disons que non. Nous constatons qu'après avoir fini l'école, entre autres, dans l'enseignement spécialisé, plusieurs ne savent ni lire ni écrire. Ensuite, plus tard ou à l'âge adulte, ils passent par des cours d'alphabétisation donnés par des associations comme « lire et écrire ».

Marcelle nous a exprimé toute l'insouciance qu'elle avait lorsqu'elle était enfant. Pour elle, être pauvre, lui a ouvert les yeux. Elle nous partage que pour elle, quand on est pauvre, il y a des choses que l'on apprend dans la famille et nulle part ailleurs on apprend ça. « On a été à l'école de la vie ! » nous dit-elle.

Le logement et la mendicité ont également été des sujets très présents dans nos échanges en cave. Myriam, une militante de la région avait rencontré en 2018, une dame qui faisait la manche sur Charleroi. Au fil de l'année, nous avons pu construire un témoignage sur ce qu'elle vivait à la rue.²

Nous continuons à avoir des contacts avec des personnes qui font la manche sur la région de Charleroi et continuons à réfléchir ensemble comment rejoindre d'autres qui vivent des situations de misère, comment se mobiliser et l'importance de nos rassemblements, des solidarités qu'on développe et nos préoccupations par rapport à des situations injustes.

Nous pensons aussi à toutes les personnes qui pour diverses raisons ne savent pas ou plus nous rejoindre mais chez qui on continue de passer régulièrement.

Les militant(e)s du Hainaut

¹ https://www.sonuma.be/archive/des-pareils-a-nous-autres_1

² http://www.mouvement-lst.org/lmdlm/2018-12_lmdlm.pdf#page=5

REFUS DE DOMICILIATION A LA VILLE DE NAMUR

NAMUR

DANS LE JOURNAL « VERS L'AVENIR » DU MARDI 30 AVRIL, UN ARTICLE TITRAIT : « BOURDE AU GUICHET ET PLAINTE POUR DISCRIMINATION ». CELA CONCERNE UN REFUS DE DOMICILIATION A DES JEUNES DE LA PART DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE NAMUROISE.

L'article explique : deux jeunes se lancent dans leur projet de vie de couple et se présentent au service population namurois pour y déclarer leur installation et donc officialiser leur nouvelle domiciliation. Refus de l'administration : pour obtenir cette domiciliation, ils doivent joindre à leur demande une preuve de revenus ! Ceci serait obligatoire pour les moins de 26 ans !

AH bon, depuis quand faut-il avoir un travail rémunéré pour avoir un domicile légal ?

Plus loin dans l'article, le journaliste explique que la Ville, interpellée sur ce fait, s'excuse et argumente : ce serait une mauvaise interprétation de la règle de domiciliation qui concerne les étudiants, ce serait « une mauvaise intégration d'une norme dans le chef d'un collaborateur », ce serait « un reliquat du passé » ...

Bref, juré, promis, ce n'est presque jamais arrivé et cela n'arrivera plus !

Et pourtant, depuis plusieurs mois, à LST, nous observons ce genre de pratique discriminante et illégale envers des jeunes qui s'installent à Namur.

Il y a quelques mois, un jeune namurois prend son indépendance vis à vis de sa famille et obtient un RIS au CPAS soumis à la condition de poursuivre ces études.

Malgré cela, le service population de la Ville refuse de la domicilier dans le studio qu'il a loué. Il y retourne une deuxième fois et obtient un second refus. Puis, se présente une troisième fois, et est enfin accepté. Aujourd'hui, il se demande toujours pourquoi !

En janvier, un jeune couple s'installe à Namur et va faire sa demande de domiciliation. NON non, ce n'est pas le couple dont parle le journal vers l'avenir ! A eux aussi, on leur a dit « Revenez avec votre fiche de paie ». Le jeune homme nous dit « je me suis dit : ça c'est illégal ! Mais cette domiciliation on en avait besoin pour d'autres démarches et comme j'avais la chance d'avoir un travail, je suis revenu avec ma fiche de paie ! »

Une jeune fille témoigne « Début janvier 2019, alors âgée de 25 ans, je me suis présentée à la commune de Namur pour me domicilier. Je me suis à peine assise qu'on m'a dit de repasser car je n'avais pas de fiche de salaire. Je me suis déjà domiciliée deux fois par le passé (dans d'autres communes que Namur) mais on ne m'avait jamais demandée ça.

On m'a dit qu'on ne me l'a jamais demandé car je ne vivais pas seule, je vivais avec quelqu'un sous le même toit mais pas en cohabitation légale. On m'a donc dit que je devais présenter une fiche de salaire pour me domicilier car c'était la première fois que je me domiciliais seule depuis le départ de chez mes parents.

Je ne comprends toujours pas pourquoi on me l'a demandé »

Et nous avons encore d'autres exemple vécus par des proches de notre Mouvement.

Alors bien plus qu'une « bourde », n'est-ce pas là une nouvelle preuve d'une politique namuroise de plus en plus discriminante envers les plus pauvres d'entre nous ?

Après les réglementations « mendicité » qui auraient voulu écarter de la ville tous ceux qui résistent de toute leur force à ce modèle actuel qui écrase et exploite les plus pauvres ; voici les tracasseries administratives qui trient et refoulent les plus faibles.

Les représentants de la Ville interrogés sur ces questions nieront toujours avoir de telles intentions.

Il est alors primordial de rester, tous, vigilants et mobilisés pour traquer ce genre de dérive et de politique insidieuse qui empêche aux plus faibles d'entre nous de mener une vie digne.

**Aujourd'hui, il se demande
toujours pourquoi !**

Isabelle Van de Maele



Dessin de l'atelier LST

NOS DROITS

LE TARIF SOCIAL EN ELECTRICITE ET GAZ NATUREL

Le tarif social est un tarif réduit réservé aux « clients protégés ». Le tarif social est identique chez tous les fournisseurs.

QUI A DROIT AU TARIF SOCIAL ?

Le tarif social est octroyé à des personnes ou ménages dont un membre au moins bénéficie d'un revenu :

- du CPAS (revenu d'intégration ou aide financière mensuelle),
- du SPF Sécurité sociale (en particulier allocation pour personnes handicapées, allocations familiales majorées pour enfant handicapé),
- du Service fédéral pensions (garantie de revenus aux personnes âgées).

Peut également y avoir droit le locataire d'un logement social

Par contre, n'ont pas droit au tarif social : les personnes qui perçoivent des indemnités de mutuelle ou de chômage, les bénéficiaires d'un contrat « article 60 » avec le CPAS.

CATEGORIES SUPPLEMENTAIRES EN REGION WALLONNE

En Région wallonne, sont également clients protégés, les personnes bénéficiaires :

- d'une médiation de dettes auprès d'un CPAS ou d'un centre de médiation de dettes agréé,
- d'un règlement collectif de dettes (RCD).

Pour ces clients protégés, il y a deux conditions supplémentaires :

- être alimenté en électricité et/ou gaz par son gestionnaire de réseau (GRD : ORES à Namur, Dinant et Rochefort, AIEG à Andenne par exemple) et non par un fournisseur du marché (Electrabel, Luminus, etc.),
- envoyer à ce GRD, chaque année, une attestation du CPAS, du centre de médiation de dettes ou du médiateur de dettes en cas de RCD.

COMMENT OBTENIR LE TARIF SOCIAL ?

Son montant est actualisé tous les 6 mois par la CREG (commission fédérale de régulation de l'électricité et du gaz), et correspond au tarif commercial le plus bas sur le marché.

Le tarif social est automatiquement appliqué aux personnes qui perçoivent les allocations et revenus visés ci-dessus.



En pratique, les fournisseurs appliquent automatiquement le tarif social selon les données qu'ils reçoivent tous les 3 mois du SPF Economie (listing des clients ayant droit, adresses de raccordement, périodes d'octroi).

Il peut être utile de demander au CPAS ou au SPF sécurité sociale une attestation « bénéficiaire du tarif social » à remettre à son fournisseur pour bien l'informer.

Par contre, pour les locataires de logements sociaux, le tarif social n'est pas automatiquement appliqué : il faut en faire la demande à la société de logements sociaux.

L'application du tarif social peut être retardée ou suspendue en cas de déménagement, de changement de fournisseur, de modifications dans les revenus du ménage. En effet, les fournisseurs ne sont informés de ces modifications que tous les 3 mois.

Si le ménage dispose d'un compteur à budget, le tarif social est également accordé.

Le ménage bénéficiaire du tarif social ne paie pas de location pour son compteur d'électricité et/ou de gaz naturel.

PROTECTIONS SUPPLEMENTAIRES EN REGION WALLONNE

En Région wallonne, le client protégé peut bénéficier de certaines mesures en plus du tarif social.

En cas de difficulté de paiement, le client protégé est « transféré » de son fournisseur habituel vers le GRD qui devient son fournisseur et peut lui placer un compteur à budget, couplé ou non à un limiteur de puissance de 10 ampères en vue d'assurer une fourniture minimale.

Le placement d'un compteur à budget est gratuit pour un client protégé en défaut de paiement.

Philippe Versailles

Hors Cadre

NOM D'UN CHIEN !

À L'ATELIER « LE FIL » DE NAMUR, ON A COMMENCÉ UN TRAVAIL AVEC DE LA LÉGERETÉ, DE LA NATURE, DES COULEURS, DES JEUX RÉCUPÉRÉS, DES PERLES, DU TISSU À MOTIFS, DES POINTS DE BRODERIE À FOISON... COMME L'ARTISTE LÉA STANSAL ET PUIS, ON Y A MIS DU NÔTRE.

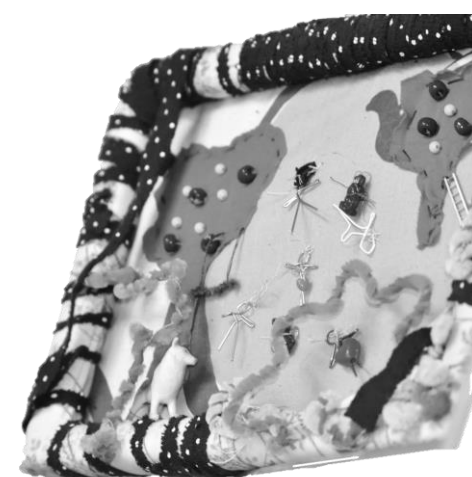


La nature nous accompagne... Elle est là, elle nous parle.



Elle est miroir de nos sentiments quand notre colère est celle du lion.

Elle nous incite à prendre de la hauteur, la girafe voit tout, ne dit rien mais n'en pense pas moins



Elle est notre vie de tous les jours avec nos périodes de vaches maigres...

Elle nous rappelle d'aller à contrecourant pour la survie

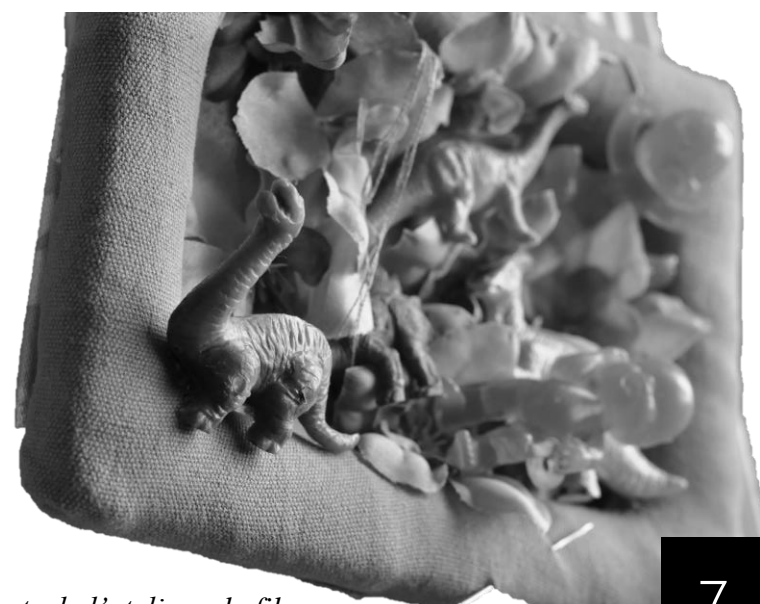
Elle prend la forme des moutons quand nous les comptons dans ces nuits de soucis



Sans oublier les enfants, ces petits monstres : « je n'ai pas eu d'enfant. Mais dans ma famille, on en compte beaucoup ! je pense à eux souvent. »



Elle parle d'inégalités avec le roi des animaux « et comme les lions, les plus riches décident, cumulent les richesses. Les autres vivent avec les restes. Vous savez qu'en Belgique, Les 20% des Belges les plus riches possèdent 60% des richesses ? »



ÇA SE PASSE

	Concertation SLP		Inter-journal		Agora		Le fil		Manifestation à Bruxelles	
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.			
MAI			01	02	03	04	05			
	06	07	08	09	10	11	12			
	13	14	15	16	17	18	19			
	20	21	22	23	24	25	26			
	27	28	29	30	31					

Une délégation se rend au conseil communal de Namur.

	Inter-journal			Préparation concertation SLP				
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.	
JUIN						01	02	
	03	04	05	06	07	08	09	<i>Fête foraine du CEC LST</i>
	10	11	12	13	14	15	16	
	17	18	19	20	21	22	23	
	24	25	26	27	28	29	30	

Concertation SLP
Une délégation se rend au conseil communal de Namur

Atelier famille

Agora

Le fil
Assemblée des militants à Andenne

Et surtout...

Les caves : A Namur, les mardis 4 et 18 juin. A Andenne, le mardi 11 et 25 juin. A Rochefort, le lundi 3 juin. A Fontaine, le vendredi 14 et 28 juin.

L'ATELIER : à Andenne les mardis et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les samedis 15 et 22 juin 2019. **L'ATELIER REFLETS** les lundis après-midi.

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi matin à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis.

Nous sommes également tous les mercredis au Quartier des Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

Assemblée des militants à Andenne
Le samedi 8 juin 2019 de 9h15 à 12h30.
Bienvenue à tous !



« LA MAIN DANS LA MAIN » Le Quart Monde en mouvement

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises
De Ciney-Marche-Jemelle : Chantal
De Namur : Andrée, Cécile, Isabelle, Laeticia, Luc, Pauline, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl – Tél. : 085/84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche – Tél. : 0486/333617
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois Rue de l'Esclopperie, 1,
7040 Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG